

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 38^e année – N° 40 – Mercredi 16 novembre 2016

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** journalofficiel@pressor.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Ordonnance sur l'organisation de la police cantonale Modification du 2 novembre 2016

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura arrête:

I.

L'ordonnance du 24 juin 2015 sur l'organisation de la police cantonale¹⁾ est modifiée comme il suit:

Article 38a (nouveau)

Art. 38a ¹ Lors de l'engagement d'un collaborateur, l'autorité au sens de l'article 13 de l'ordonnance sur le personnel de l'Etat²⁾ est compétente pour attribuer un grade.

² Les grades qui peuvent être obtenus après avoir exercé une fonction durant un nombre d'années déterminé sont octroyés par le chef du Département.

Article 51, alinéa 3 (nouveau)

³ Les années d'expérience d'un collaborateur sont prises en considération pour l'obtention d'un grade, même si son grade n'existait pas avant l'entrée en vigueur de la présente ordonnance.

II.

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} décembre 2016.

Delémont, le 2 novembre 2016 Au nom du Gouvernement
Le président: Charles Juillard
Le chancelier: Jean-Christophe Kübler

¹⁾ RSJU 551.11

²⁾ RSJU 173.111

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 18 octobre 2016

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission intercantonale de littérature pour la période 2016-2019:

- M^{me} Elisabeth Fornerod, bibliothécaire;
- M^{me} Emmanuelle Herry, bibliothécaire;
- M^{me} Rose-Marie Pagnard, écrivain.

La présidence et la vice-présidence sont déterminées par la commission.

Le secrétariat de la commission est assuré à tour de rôle par les offices de la culture.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 18 octobre 2016

Par arrêté, les membres du Conseil d'administration de la Caisse de pensions ont été désignés comme il suit pour la période 2016-2020:

a) Membres désignés par le Gouvernement:

- M. Pascal Charmillot, chef de la Trésorerie générale;
- M. Jocelyn Saucy, directeur RH de l'Hôpital du Jura;
- M. Maxime Zuber, recteur de la HEP-BEJUNE;
- M. Stéphane Piquerez, membre de la direction de la Banque cantonale du Jura, en remplacement de M. Emmanuel Koller, démissionnaire.

b) Membres désignés par l'assemblée des délégués:

- M. Claude-Alain Chapatte, enseignant secondaire, syndicat des enseignants jurassiens;
- M. Alphonse Poupon, informaticien retraité, syndicat des services publics;
- M. Claude Rebetez, formateur en histoire et géographie à la HEP-BEJUNE, association du personnel de la République et Canton du Jura;

– M. Christophe Maillard, inspecteur du travail au Service de l'économie et de l'emploi, association du personnel de la République et Canton du Jura. Le présent arrêté prend effet le 1^{er} janvier 2016 à l'exception de la clause portant désignation de M. Stéphane Piquerez qui entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 18 octobre 2016

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission intercantonale des arts de la scène pour la période 2016-2019:

- M^{me} Claudine Donzé, organisatrice d'événements culturels;
- M^{me} Anne Fournier, journaliste;
- M^{me} Fanny Rossel, comédienne et formatrice.

La présidence et la vice-présidence sont déterminées par la commission.

Le secrétariat de la commission est assuré à tour de rôle par les offices de la culture.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 18 octobre 2016

Par arrêté, le Gouvernement a nommé représentants de l'Etat au sein des organes de direction de la société Thermoréseau-Porrentruy SA pour la période 2016-2017 à 2018-2019:

- a) Conseil d'administration
 - M. Pierre Brulhart, Delémont;
 - M. Christian Froidevaux, Courtedoux;
 - M. François Schaffter, Porrentruy.
- b) Comité de direction
 - M. Pierre Brulhart, Delémont.

La période de fonction est limitée à la durée du mandat ordinaire en cours, à savoir jusqu'à l'assemblée générale de l'exercice 2018-2019.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

Octroi d'une concession

Par arrêté, le Gouvernement a rejeté les oppositions et octroyé une concession d'eau d'usage pour une pisciculture (N° SO-Usu-10) pour une période de 35 ans à Pisciculture Choulat SA, sur la « Sorne » à Delémont.

L'arrêté d'octroi de la concession peut être consulté auprès de la Chancellerie d'Etat ou de l'Office de l'environnement.

Delémont, le 3 novembre 2016

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

Département de l'environnement

Arrêté concernant l'approbation d'une restriction de circulation aux Breuleux

Le Département de l'environnement,

vu les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation vu les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière¹⁾,

vu les articles 104 et 107 de l'ordonnance fédérale du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière²⁾,

vu l'article 52, alinéa 1, de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes³⁾,

vu les articles 1 et 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux⁴⁾,

vu l'article 2 de l'ordonnance du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales de trafic⁵⁾,

arrête:

Article premier La mesure de restriction de la circulation suivante est décidée:

Route cantonale N° 248.1 Les Breuleux – Le Cerneux-Veusil Entrée Ouest des Breuleux

– Mise en place du signal OSR 2.44 « Interdiction de dépasser » de part et d'autre d'un tronçon d'environ 560 m à l'entrée Ouest du village.

La restriction débutera au signal d'entrée de localité et s'étendra en direction des Breuleux.

Art. 2 La pose du signal et l'entretien incombent à l'Etat.

Art. 3 En vertu des articles 94, 96 et 98 du code de procédure administrative⁶⁾, il peut être fait opposition dans les trente jours à la présente décision. Les oppositions motivées doivent parvenir sous pli recommandé au Service des infrastructures, 7b, rue St-Maurice, 2800 Delémont.

Art. 4¹ Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 7 novembre 2016

Département de l'environnement

Le ministre: David Eray

¹⁾ RS 741.01

³⁾ RSJU 722.11

⁵⁾ RSJU 741.151

²⁾ RS 741.21

⁴⁾ RSJU 741.11

⁶⁾ RSJU 175.1

Service de l'économie rurale

Paiements directs dans l'agriculture pour l'année 2016

Les contributions relatives à l'Ordonnance fédérale du 23.10.13 sur les paiements directs (OPD) et l'Ordonnance fédérale du 23.10.13 sur les contributions à des cultures particulières (OCCP) ont été versées le 9 novembre 2016. Le décompte transmis aux exploitants comprend les contributions suivantes:

- Contributions au paysage cultivé;
- Contributions à la sécurité de l'approvisionnement;
- Contributions à la biodiversité;
- Contributions au système de production;
- Contributions à l'utilisation efficiente des ressources;
- Contributions à la qualité du paysage;
- Contribution à des cultures particulières.

Les personnes qui n'auraient pas reçu leur décompte sont priées de le demander au Service de l'économie rurale.

Voies de droit:

Conformément aux articles 94 et suivants du Code de procédure administrative (RSJU 175.1) du 30 novembre 1978, le décompte peut faire l'objet d'une opposition écrite et par courrier recommandé auprès du Service de l'économie rurale, Courtemelon, case postale 131, 2852 Courtételle, jusqu'au **16 décembre 2016**. Passé ce délai, plus aucune opposition ne sera prise en considération.

Cas échéant, le mémoire d'opposition doit être adressé par écrit au Service de l'économie rurale. Il doit contenir un exposé concis des faits, des motifs et moyens de preuve ainsi que l'énoncé des conclusions. La décision attaquée et les documents servant de moyens de preuve en possession de l'opposant, doivent être joints au mémoire.

La procédure d'opposition est la condition préalable en vue d'une procédure ultérieure de recours auprès des instances de la juridiction administrative (article 96, Cpa).

Les contributions à la transition et d'estivages seront versées dans la deuxième partie du mois de décembre et ouvriront de nouvelles voies d'oppositions pour ces deux contributions.

Courtemelon, le 11 novembre 2016

Le chef du Service de l'économie rurale:
Jean-Paul Lachat

Service des infrastructures

Dépôt de plans

Commune de Courroux
Commune de Delémont
Commune de Soyhières

Conformément à l'article 33 de la loi sur la construction et l'entretien des routes du 26 octobre 1978, les plans de l'aménagement de la liaison cyclable Delémont – Soyhières (inscrite comme mesure N° 10 du projet d'Agglomération de Delémont) sont déposés publiquement du mercredi 16 novembre 2016 au jeudi 15 décembre 2016 dans les bureaux communaux de Courroux, de Soyhières et au Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics (UETP) de Delémont où ils peuvent être consultés.

Les oppositions dûment motivées et écrites, sont à adresser par lettre recommandée aux secrétariats communaux de Courroux, de Soyhières et au Service UETP de Delémont jusqu'au 15 décembre inclus.

Delémont, le 14 novembre 2016

L'ingénieur cantonal: Pascal Mertenat

Publications des autorités communales et bourgeoises

La Baroche

Assemblée communale extraordinaire, lundi 28 novembre 2016, à 20 h, à la halle de gymnastique de Miécourt

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée (à consulter au Secrétariat communal ou sur le site internet)
2. Discuter et voter un crédit de Fr 470'000.– pour l'aménagement du plan spécial d'équipement de détail du Chênois 2 à Charmoille ainsi que la réfection des canalisations et du chemin y menant. Donner compétence au Conseil communal pour son financement
3. Information concernant la modification du plan de zone et du règlement au secteur «Au Vouéson» à Miécourt. Voter un crédit de Fr. 150'000.– pour finaliser la viabilisation du secteur et donner compétence au Conseil communal pour son financement
4. Divers

Le Conseil communal

Basse-Allaine

Assemblée communale ordinaire, lundi 12 décembre 2016, à 20 h, à la salle communale de Montignez

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 1^{er} juin 2016.
2. Discuter et voter le budget 2017, la quotité d'impôts et les taxes y relatives.
3. Prendre connaissance et approuver le nouveau Règlement de sécurité locale.
4. Prendre connaissance et approuver le nouveau Règlement sur les émoluments communaux.
5. Discuter et voter un crédit cadre de Fr. 230'000.– destiné à assainir l'éclairage public, respectivement au remplacement de 268 points lumineux mercure ou sodium, à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.
6. Divers

Le procès-verbal mentionné au point 1 est déposé publiquement au secrétariat communal à Courtemaîche et sur le site internet communal www.basse-allaine.ch à l'intention des citoyennes et citoyens qui désirent le consulter.

Les demandes de compléments ou de rectifications peuvent être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'Assemblée (jour ouvrable) ou être faites verbalement lors de celles-ci. L'Assemblée se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les règlements mentionnés sous points 3 et 4 sont déposés publiquement au Secrétariat communal (Courtemaîche), où ils peuvent être consultés 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée.

Le Conseil communal

Les Bois

Dépôt public de la mensuration officielle, lot 3

Conformément à l'article 28 de l'Ordonnance fédérale sur la mensuration officielle (OMO) du 18 novembre 1992, la commune des Bois dépose publiquement du 17 novembre au 16 décembre 2016 inclusivement le lot 3 de la mensuration officielle, couvrant le territoire qui faisait partie du périmètre du remaniement parcellaire du Noirmont, en vue de son approbation par le géomètre cantonal.

Sont déposés:

- le plan du registre foncier N° 100;
- le registre des biens-fonds.

A titre indicatif:

- un plan 1:5'000 des natures (couverture du sol);
- un plan-orthophoto 1:5'000 des périmètres de natures.

Ces documents peuvent être consultés au bureau communal pendant les heures d'ouverture de celui-ci.

Les oppositions éventuelles, faites par écrit et dûment motivées, sont à adresser jusqu'au 16 décembre 2016 inclusivement au secrétariat communal des Bois.

Les Bois, le 11 novembre 2016

Le Conseil communal

Les Breuleux

Assemblée des ayants droit à la jouissance des pâturages (propriétaires de terres agricoles cultivables sises sur le territoire des Breuleux)

Mardi 6 décembre 2016, à 20 h, à la salle de conférence N° 1 (rez-de-chaussée) du bâtiment administratif, rue des Esserts 2, aux Breuleux.

Ordre du jour:

1. Nomination des scrutateurs.
2. Lecture et approbation du procès-verbal du 3 mai 2016.
3. Adoption du budget 2017.
4. Divers.

La présente publication fait office de convocation pour les ayants droit éventuellement oubliés.

La Commission des pâturages

Clos du Doubs

Assemblée communale du 8 décembre 2016, à 20 h, au Centre visiteurs Mont Terri, Saint-Ursanne

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 29 septembre 2016.
2. Dans le cadre du budget d'investissement, prendre connaissance et approuver le projet suivant, voter le crédit nécessaire aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et cas échéant consolider l'emprunt indispensable:
 - Réfection veille ville de Saint-Ursanne, 2^e étape: Fr. 3'737'000.–
3. Prendre connaissance et approuver le règlement relatif au statut du personnel
4. Approbation de la modification de peu d'importance du plan d'aménagement local de Saint-Ursanne, parcelles 140, 326, 455 et 456
5. Approbation de la modification de peu d'importance du plan d'aménagement local de Saint-Ursanne, parcelle 155
6. Décider l'octroi du droit de cité communal de Clos du Doubs en faveur de Nicole Lachat, 1949, Saint-Ursanne

7. Décider l'octroi du droit de cité communal de Clos du Doubs en faveur de Tanguy Mbe, 1987, Saint-Ursanne
8. a) Dans le cadre du budget d'investissement, prendre connaissance et approuver les projets suivants, voter le crédit nécessaire aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et cas échéant contracter puis consolider l'emprunt indispensable
 - Plan d'alarme et d'intervention - PAI: Fr. 30'000.–
 - Réfection façades Chapelle Epiquerez: Fr. 33'000.–
- b) Prendre connaissance et approuver le budget 2017, fixer la quotité d'impôt et le prix des taxes communale
9. Divers

Le règlement mentionné au point 3 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée au Secrétariat communal, où il peut être consulté. Les oppositions éventuelles, dûment motivées, seront adressées au secrétariat communal, par courrier postal, durant le dépôt public. Ce règlement est disponible également sur le site Internet communal. Le procès-verbal de la dernière Assemblée est déposé publiquement au secrétariat communal, où il peut être consulté, ainsi que sur le site Internet communal www.closdudoubs.ch. Les demandes de compléments ou de modifications du procès-verbal pourront être formulées lors de l'Assemblée.

Saint-Ursanne, le 10 novembre 2016

Le Conseil communal

Courrendlin

**Assemblée bourgeoise ordinaire,
vendredi 2 décembre 2016, à 19 h 30,
la salle de la voirie communale**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation et approbation du budget 2017.
3. Élection pour la période 2017 - 2018 d'un membre du conseil.
4. Élection pour la période 2017 - 2018 du (de la) président(e) du conseil.
5. Divers.

Le Conseil bourgeois

Vous pouvez envoyer
vos publications
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@pressor.ch

jusqu'au lundi 12 heures

Ederswiler

**Ordentliche Gemeindeversammlung
der Gemischten Gemeinde Ederswiler,
Montag, 19. Dezember 2016, 19.30 h,
im Mehrzweckgebäude**

Traktanden:

1. Protokoll der Gemeindeversammlung vom 20. Juni 2016
2. Festsetzung der Steueranlagen, der Liegenschaftsteuer, der Hundetaxe sowie der Gemeindewerkssteuer und Besoldungen
 - Beratung und Beschlussfassung des Budgets 2017
3. Abstimmung über den Kredit von Fr. 203'000.– welcher der kommunalen Subvention von 7.5% für die Güterzusammenlegung Ederswiler entspricht und dem Gemeinderat die Kompetenz erteilen, um die notwendigen Mittel zu beschaffen und zu konsolidieren.
4. Beratung und Beschlussfassung des maximalen Kredites von Fr. 17'800.– für das Gemeinschaftsgrab (2/3 Roggenburg, 1/3 Ederswiler)
5. Beratung und Beschlussfassung der Sportzone im Perimeter
6. Verschiedenes

Die Unterlagen zu Traktandum 2 liegen 7 Tage vor und 7 Tage nach der Versammlung, die Unterlagen zu Traktandum 5, 20 Tage vor und 20 Tage nach der Versammlung während den üblichen Öffnungszeiten zur Einsichtnahme in der Gemeindeverwaltung auf.

Alle stimmberechtigten Einwohnerinnen und Einwohner sind freundlich zur Versammlung eingeladen.

Ederswiler, 14. November 2016/ rst

Der Gemeinderat

Montfavergier

**Assemblée du budget, jeudi 8 décembre 2016,
à 20 h, à la salle du bureau communal
de Montfaucon**

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée par le Président.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Lecture du dernier PV de l'assemblée du 4 mai 2016
4. Nomination définitive d'un membre à la Commission des pâturages
5. Budget 2017.
6. Divers et imprévus.

La présente publication fait office de convocation pour les ayants droit éventuellement oubliés.

La Commission des pâturages

Le Noirmont

**Dépôt public de la mensuration officielle,
lots 2, 4 et 5**

Conformément à l'article 28 de l'Ordonnance fédérale sur la mensuration officielle (OMO) du 18 novembre 1992, la commune du Noirmont dépose publiquement du 17 novembre au 16 décembre 2016 inclusivement les lots 2, 4 et 5 de la mensuration officielle, couvrant l'ensemble du territoire communal, en vue de leur approbation par le géomètre cantonal.

Sont déposés:

- les plans du registre foncier N° 1 à 24;
- le registre des biens-fonds.

A titre indicatif:

- un plan 1: 6'000 avec la répartition des plans du registre foncier;

- un plan 1: 6'000 des natures (couverture du sol);
- un plan-orthophoto 1:6'000 des périmètres de natures;
- une copie du dossier de la mensuration officielle des Bois lot 3 (liée au remaniement parcellaire du Noirmont).

Ces documents peuvent être consultés au bureau communal pendant les heures d'ouverture de celui-ci.

Les oppositions éventuelles, faites par écrit et dûment motivées, sont à adresser jusqu'au 16 décembre 2016 inclusivement au secrétariat communal du Noirmont (resp. au secrétariat communal des Bois pour les biens-fonds sis sur son territoire).

Le Noirmont, le 11 novembre 2016

Le Conseil communal

Porrentruy

Décisions du Conseil de ville du 10 novembre 2016

Tractandum N° 12

- a) Approbation de l'augmentation à 57.3 EPT (+ 2.5 EPT) de la dotation à charge de la Municipalité et à 30.3 EPT (+ 0.5 EPT) de la dotation soumise à la répartition des charges.
- b) Approbation de l'augmentation supplémentaire de la dotation à charge de la Municipalité de 1.3 EPT pour une durée limitée jusqu'au 31.12.2020.

Tractandum N° 13

Approbation de la quotité d'impôt, des différentes taxes et du Budget communal 2017.

Les documents sur la base desquels le Conseil de ville s'est prononcé peuvent être consultés à la Chancellerie municipale. Ces décisions sont soumises au référendum facultatif.

Délai pour l'envoi de la demande de référendum au Conseil municipal: **vendredi 16 décembre 2016.**

Porrentruy, le 11 novembre 2016

La Chancellerie municipale

Rebeuvelier

Assemblée communale ordinaire, jeudi 1^{er} décembre 2016, à 20, à la salle paroissiale

Tractanda:

1. Lecture du résumé du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Fixer la quotité d'impôt les taxes communales et voter le budget 2017
3. Discuter et approuver un crédit de Fr. 40'000.– pour le remplacement partiel de l'éclairage public par un système LED et donner compétence au Conseil communal pour la consolidation
4. Divers et Informations

Le Conseil communal

Soubey

Assemblée communale ordinaire, vendredi 9 décembre 2016, à 20 h 15, à la Maison des œuvres

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.¹⁾
2. Prendre connaissance et approuver le budget 2017 et les taxes y relatives.²⁾

3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal concernant la taxe de séjour des propriétaires de résidences secondaires et des personnes pratiquant le camping résidentiel.³⁾
4. Vente d'une portion de terrain d'environ 200 m² sur la parcelle N° 0054 en zone à bâtir à Urban Füglistaller au prix de Fr. 7.00/m².
5. Accueil des nouveaux habitants.
6. Divers et imprévus.

¹⁾ Le procès-verbal de la dernière assemblée du 24.06.16 ne sera pas lu, il pourra être consulté au bureau communal pendant les heures d'ouverture.

²⁾ Le récapitulatif du budget sera disponible au bureau communal le mercredi 7 décembre avant l'assemblée.

³⁾ Le règlement mentionné au point 3 de l'ordre du jour est déposé publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, où il peut être consulté.

Le Conseil communal

Soyhières

Assemblée bourgeoise ordinaire, jeudi 1^{er} décembre 2016, 20 h, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Budget 2017
3. Divers

Le Conseil bourgeois

Val Terbi

Entrée en vigueur du règlement tarifaire concernant la gestion des déchets

Le règlement communal susmentionné, adopté par le Conseil général de Val Terbi le 20 septembre 2016 a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 21 octobre 2016.

Réuni en séance du 8 novembre 2016, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} novembre 2016.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Le Conseil communal de la commune mixte de Val Terbi

Val Terbi

Entrée en vigueur du règlement sur le statut du personnel

Le règlement communal susmentionné, adopté par le Conseil général de Val Terbi le 20 septembre 2016 a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 21 octobre 2016.

Réuni en séance du 8 novembre 2016, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Le Conseil communal de la commune mixte de Val Terbi

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Bourrignon

Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, lundi 5 décembre 2016, à 20 h, à l'école

Ordre du jour :

1. Salutations du président
2. Procès-verbal de la dernière assemblée
3. Budget 2017
4. Informations: entretien église
5. Informations pastorales
6. Divers

Commune ecclésiastique
catholique-romaine de Bourrignon

Courchavon / Mormont

Assemblée paroissiale, mardi 29 novembre 2016, à 20 h, à la halle communale à Courchavon

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Budget 2017
3. Divers

Delémont

Assemblée ordinaire de la Paroisse réformée évangélique, mardi 29 novembre 2016, à 20 h 15, au Centre réformé à Delémont

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée / méditation
2. Élection de 2 scrutateurs
3. Acceptation des PV :
 - de l'assemblée ordinaire du 31 mai 2016
 - de l'assemblée extraordinaire du 28 août 2016
4. Engagement de la pasteure M^{me} Sarah Nicolet (poste pastoral à 100%)
 - présentation de la candidate
 - vote
5. Vote d'un crédit complémentaire de Fr. 35'000.– pour les travaux de rénovation de la cure de Delémont
6. Vote d'un crédit complémentaire de Fr. 50'000.– pour les travaux de rénovation du temple de Bassecourt
7. Présentation du budget 2017; approbation; fixer la quotité de l'impôt ecclésiastique
8. Nouvelles de la paroisse
9. Annonces
10. Divers
11. Prière, chant

Delémont, le 8 novembre 2016

Le Conseil de paroisse

Montfaucon – Les Enfers

Assemblée ordinaire de la Commune ecclésiastique de Montfaucon - Les Enfers, mardi 29 novembre 2016, à 20 h 15, à la salle paroissiale N° 2

Ordre du jour :

1. Lecture du dernier procès-verbal
2. Budget 2017 et quotité d'impôt
3. Divers et imprévus

Nous rappelons que chaque paroissien(ne) de Montfaucon et Les Enfers est électeur(trice) dès l'âge de 16 ans et est éligible dès l'âge de 18 ans.

Invitation cordiale est faite à tous et vous attendons nombreux à cette assemblée.

Le Conseil de paroisse

Réclère

Assemblée paroissiale, dimanche 4 décembre 2016, à 11 h, à la salle communale.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal
2. Budget 2017
3. Rénovation de la façade de la cure
4. Divers et imprévus

Rocourt

Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 29 novembre 2016, à 20 h, à la salle communale

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Budget 2017
3. Élection d'un nouveau conseiller / d'une nouvelle conseillère
4. Divers et imprévus

Rocourt, le 16 novembre 2016

Le Secrétariat de la Commune ecclésiastique

Saignelégier

Assemblée ordinaire de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 30 novembre 2016, à 20 h 15, à la salle communale des Pommerats

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Budget 2017 et fixer la quotité d'impôt
3. Voter un crédit de Fr. 56'000.– pour la réparation des cloches et installations techniques de l'église des Pommerats, montant à prélever sur l'administration courante
4. Voter un crédit de Fr. 45'000.– la réparation des cloches et installations techniques de l'église de Saignelégier, montant à prélever sur l'administration courante
5. Divers

Le Secrétariat de la Commune ecclésiastique

Saignelégier

Assemblée ordinaire de la Paroisse réformée évangélique des Franches-Montagnes, dimanche 4 décembre 2016, à 10 h 45, à la salle de paroisse, sous le temple

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée (consultable au secrétariat 10 jours avant l'assemblée).
2. Départs et arrivées
3. Approuver le décompte des travaux de rénovation
4. Discuter et approuver le budget 2017 et la quotité d'impôt
5. Divers et imprévus

Le Conseil de paroisse

Saulcy

Assemblée ordinaire de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 13 décembre 2016, à 20 h, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Désignation des scrutateurs
2. Procès-verbal de la dernière assemblée
3. Budget 2017 et quotité
4. Divers et imprévus

Au nom du Conseil de la Commune ecclésiastique
La secrétaire: M.-Chantal Hulmann

Avis de construction

Le Bémont

Requérant: Eloi Froidevaux, Les Communances-Des-sous 68, 2360 Le Bémont. Auteur du projet: Z.ma Sàrl, Rue des Mûriers 2, 2800 Delémont.

Projet: agrandissement du bâtiment N° 68: a) à l'Est: nouvelle salle de traite et chambre à lait, fourrage et stockage, b) au Nord: stabulation libre avec SRPA, fosse 615 m³, sur la parcelle N° 52 (surface 134'001 m²), sise au lieu-dit « Les Communances-Dessous ». Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales du bâtiment existant: longueur 28 m 15, largeur 20 m 35, hauteur 5 m 40, hauteur totale 11 m. Dimensions agrandissement Nord: longueur 27 m 06, largeur 21 m 71, hauteur 4 m 50, hauteur totale 7 m 40. Dimensions agrandissement Est: longueur 10 m, largeur 17 m 40, hauteur 6 m 30, hauteur totale 11 m. Dimensions fosse: longueur 22 m 86, largeur 18 m 77, hauteur 2 m 50, hauteur totale 2 m 50.

Genre de construction: murs extérieurs: maçonnerie. Façades: Nord: bardage bois, RAL 8014 / Est: bardage bois, teinte brune idem existant. Couverture: Nord: panneaux sandwich, teinte RAL 8004 / Est: tuiles TC, teinte rouge, idem existant.

Dérogation requise: L'art. 97 LAgr. du 29 avril 1998 est applicable.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 décembre 2016 au secrétariat communal de Le Bémont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Bémont, le 11 novembre 2016

Le Conseil communal

Courrendlin

Requérant: Vibat Immobilier Sàrl, Rue des Annonciades 9, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Villasa Sàrl & Bâticoncept Architecture Sàrl, Rue des Annonciades 9, 2900 Porrentruy.

Projet: modification du permis de construire N° 288/16 octroyé le 17 octobre 2016, soit: construction d'une piscine enterrée et chauffée à l'Ouest, construction d'un local technique piscine et déplacement de la PAC ext. sous ce local, construction d'un escalier

ext. au Nord, modification balcon Ouest, pose de bacs à fleurs / garde-corps + diverses modification et suppression de fenêtres, selon plans déposés, sur la parcelle N° 2299 (surface 623 m²), sise rue des Bouleaux. Zone d'affectation: Habitation HAc, plan spécial Les Quérattes.

Dimensions garage + local technique piscine: longueur 9 m 96, largeur 6 m 15, hauteur 4 m 40, hauteur totale 4 m 40. Dimensions piscine: longueur 8 m, largeur 3 m, hauteur 2 m, hauteur totale 2 m.

Genre de construction: murs extérieurs: briques TC / béton, isolation périphérique. Façades: crépi minéral, teinte à préciser. Couverture: toiture plate, gravier rond, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 décembre 2016 au secrétariat communal de Courrendlin où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 14 novembre 2016

Le Conseil communal

Delémont

Requérants: Monsieur et Madame Haegeli Olivier et Graziella, Rue Salome 13, 2503 Bienne. Auteur du projet: Etienne Chavanne SA, Rue Bellevue 2a, 2832 Rebeuvelier.

Projet: transformation du bâtiment N° 25, agrandissement de la partie habitable au Sud-Est, construction d'un garage au Nord-Ouest et d'une terrasse couverte, sur la parcelle N° 2319 (surface 1322 m²), sise Rue du Colonel-Buchwalder. Zone de construction HAa: Zone d'hab. A, secteur HAa (2 niv.).

Description: bâtiment N° 25. Maison familiale.

Dimensions: existantes. Dimensions agrandissement: longueur 5 m 51, largeur 4 m 96, hauteur 5 m 50. Dimensions garage: hauteur 9 m 60, largeur 6 m 91, hauteur 3 m 20.

Genre de construction: murs extérieurs: béton, isolation, brique T.C. Façades: crépissage, couleur blanc cassé. Couverture: étanchéité. Chauffage: mazout (existant).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 16 décembre 2016 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 14 novembre 2016

Le Service de l'urbanisme,
de l'environnement et des travaux publics

Fontenais, / Bressaucourt

Requérant: Géraldine Mischler, Grand-Rue 46, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Artema Architecture, Route du Montherri 8c, 2950 Courgenay.

Projet: transformation et rénovation du bâtiment N° 19: isolation périphérique et toiture, transformations intérieures, remplacement des fenêtres et volets, ouverture d'une porte-fenêtre au rez / façade Sud, pose d'une PAC ext. en façade Est et aménagement d'une case de stationnement supplémentaire, sur la parcelle N° 167 (surface 527 m²), sise au lieu-dit «Les Brussattes». Zone d'affectation: Centre Cab.

Dimensions principales (existantes): longueur 10 m 58, largeur 8 m 63, hauteur 5 m 40, hauteur totale 9 m 80.

Genre de construction: murs extérieurs: moellons existants, pose d'une isolation périphérique. Façades: crépi minéral, teinte blanc cassé. Couverture: tuiles existantes, teinte rouge.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 décembre 2016 au secrétariat communal de Fontenais où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Fontenais, le 7 novembre 2016

Le Conseil communal

Rocourt

Requérant: Salt Mobile SA, Rue du Caudray 4, 1020 Renens. Auteur du projet: Hitz und Partner SA, Avenue de Savoie 10, 1003 Lausanne.

Projet: échange d'antennes sur installation de communication mobile pour le compte de Salt (Mobile) SA / JU 3001-B, sur la parcelle N° 1390 (surface 388 m²), sise route de Fahy / «Sur le Patais». Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales mât (existantes): hauteur 48 m, hauteur totale 48 m.

Genre de construction mât: acier, teinte grise.

Dérogation requise: Art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 décembre 2016 au secrétariat communal de Rocourt où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Rocourt, le 10 novembre 2016

Le Conseil communal

Saignelégier

Requérant: Nicolas Joriot, Rue du Lac 34, 2525 Le Landeron. Auteur du projet: Art'Centre Design & Architecture SA, Rue des Lantses 12, 1907 Saxon.

Projet: construction d'une maison familiale avec poêle, garage double, velux et terrasse (non couverte) + PAC int., sur la parcelle N° 1241 (surface 765 m²), sise au lieu-dit «Sous le Bémont / Chemin du Patinage». Zone d'affectation: Mixte MAb, plan spécial Le Bémont.

Dimensions principales: longueur 13 m 20, largeur 12 m, hauteur 4 m 80, hauteur totale 6 m 80. Dimensions garage: longueur 6 m 30, largeur 8 m 20, hauteur 3 m 50, hauteur totale 5 m 20.

Genre de construction: murs extérieurs: Façades: ossature bois. bois, teinte grise. Couverture: tuiles TC, teinte anthracite.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 décembre 2016 au secrétariat communal de Saignelégier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 9 novembre 2016

Le Conseil communal

Saignelégier

Requérants: Dania Ionela Ravar & Vito Giorgio, Rue Bel-Air 15, 2350 Saignelégier. Auteur du projet: Giorgio Frères SA, Chemin des Labours 18, 2350 Saignelégier.

Projet: construction d'une maison familiale avec poêle, garage double en annexe contiguë, terrasses couverte (rez) et non couverte (étage), entrée couverte, sous-sol et PAC ext., 1256 (surface 645 m²), sise au lieu-dit «Sur les Craux». Zone d'affectation: Habitation HAb1, plan spécial Sur les Craux.

Dimensions principales: longueur 12 m, largeur 12 m, hauteur 6 m 60, hauteur totale 9 m 10. Dimensions Couvert / terrasse couverte: longueur 5 m 57, largeur 4 m, hauteur 2 m 70, hauteur totale 2 m 70. Dimensions garage double (annexe): longueur 7 m 40, largeur 4 m, hauteur 4 m 70, hauteur totale 4 m 70.

Genre de construction: murs extérieurs: brique ciment. Façades: crépi, teinte blanc cassé. Couverture: tuiles béton, teinte grise foncée.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 décembre 2016 au secrétariat communal de Saignelégier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 14 novembre 2016

Le Conseil communal

Saulcy

Requérante: Marie-Noëlle Willemin, Cras des Mottes 8, 2873 Saulcy. Auteure du projet: Marie-Noëlle Willemin, Cras des Mottes 8, 2873 Saulcy.

Projet: construction d'un bûcher + couvert annexés au bâtiment N° 8 et construction d'un local apicole, sur la parcelle N° 1360 (surface 484 m²), sise au lieu-dit « Cras des Mottes-Bochet des Prés ». Zone d'affectation: ZA.

Dimensions bâtiment N° 8 (existantes): longueur 12 m, largeur 9 m, hauteur 3 m 20, hauteur totale 6 m 80. Dimensions annexe bûcher: longueur 5 m, largeur 3 m, hauteur 2 m 20, hauteur totale 2 m 80. Dimensions annexe couvert: longueur 3 m, largeur 2 m 20, hauteur 2 m 20, hauteur totale 2 m 80. Dimensions local apicole: longueur 4 m, largeur 3 m, hauteur 2 m 20, hauteur totale 2 m 80.

Genre de construction: murs extérieurs: châssis en bois. Façades: bois, teinte brune. Couverture: tuile, teinte rouge, pente 12°.

Dérogation requise: Art. 24 LAT et art. 24c LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 décembre 2016 au secrétariat communal de Saulcy où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saulcy, le 11 novembre 2016

Le Conseil communal

Mises au concours

JURA **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



À la suite de la démission du titulaire, l'Office de la culture met au concours le poste d'

Administrateur-trice RH et finances de la Paléontologie A16 à 80 %

pour une durée déterminée de 22 mois.

Mission: Vous veillez à l'achèvement de la mission de la branche Paléontologie A16 de la section d'archéologie et de paléontologie (SAP) de la République et canton du Jura, d'un point de vue administratif, jusqu'à sa fermeture présumée, en décembre 2018. Vous gérez le fonctionnement RH, d'entente avec le service RH du canton. Vous veillez au maintien des objectifs financiers fixés par la RCJU et l'OFROU, ainsi qu'à la transmission des données à la Fondation Jules Thurmann.

Profil: Titulaire d'un Master universitaire en sciences économiques. Compétences en gestion d'entreprise. 2 à 4 ans d'expérience dans la direction d'équipe. Sens de l'organisation, de la négociation et des priorités. Compétences en gestion de projet.

Traitement et fonction: Classe 18, Collaborateur-trice scientifique IIa.

Entrée en fonction: 1^{er} mars 2017 ou à convenir.

Lieu de travail: Porrentruy.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M^{me} Christine Salvadé, cheffe de l'Office de la culture, tél. 032/420 84 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Administrateur-trice RH OCC », jusqu'au 9 décembre 2016.

www.jura.ch/emplois

Service de l'enseignement

Mises au concours

Le Département de la formation, de la culture et des sports, par son Service de l'enseignement, met au concours le poste suivant:

ÉCOLE PRIMAIRE (1^{re} – 8^e HarmoS)

CERCLE SCOLAIRE PRIMAIRE DE DELÉMONT

1 poste à 90 %

(25-27 leçons hebdomadaires)

Degrés: 3-8P avec l'enseignement de l'anglais
Contrat de travail de droit administratif de durée déterminée (CDD) de 6 mois.

Les candidatures doivent être adressées par écrit, avec la mention « Postulation », à M^{me} Sylvianne Suvat, Présidente de la Commission d'école, Rue des Gaulois 7, 2800 Delémont.

EXIGENCES POUR CE POSTE:

1. Profil: Bachelor HEP ou titre jugé équivalent.
2. Traitement et fonction: classe 13, enseignant primaire
3. Entrée en fonction: 1^{er} février 2017
4. **Date limite de postulation: 30 novembre 2016**
5. Les postulations doivent être accompagnées des documents usuels, notamment:
 - une lettre de motivation;
 - un curriculum vitae;
 - une copie des titres acquis;
 - un certificat de bonne vie et mœurs délivré par l'Autorité communale de domicile;
 - un extrait de l'Office des poursuites;
 - un extrait de casier judiciaire suisse à requérir auprès de l'Office fédéral de la justice, Casier judiciaire suisse/Service des particuliers, Bundesrain 20, 3003 Berne ou sur le site https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/strafregister/strafregister_fr.
6. Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école concernée.

Delémont, le 14 novembre 2016

Service de l'enseignement

Marchés publics

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service demandeur/Entité adjudicatrice: Gouvernement de la République et Canton du Jura
Service organisateur/Entité organisatrice: Service de l'Informatique, à l'attention de Matthieu Lachat, Route de Moutier 109, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone: +41 32 420 59 00, E-mail: matthieu.lachat@jura.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

Service de l'Informatique, à l'attention de Matthieu Lachat, Route de Moutier 109, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone: +41 32 420 59 00, E-mail: matthieu.lachat@jura.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

21.11.2016

Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 29.11.2016 **Heure:** 12:00, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.5 Date de l'ouverture des offres:

29.11.2016, Heure: 14:00, Lieu: Delémont, Remarques: L'ouverture des offres n'est pas publique.

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Canton

1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.8 Genre de marché

Marché de fournitures

1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché

2.1 Genre du marché de fournitures

Achat

2.2 Titre du projet du marché

Consolidation Infrastructure Convergente

2.4 Marché divisé en lots?

Oui

Les offres sont possibles pour tous les lots

Lot N°: 1

CPV: 30200000 - Matériel et fournitures informatiques

Brève description: Achat de deux VCE VxBlock 350F

Dimension ou quantité: 2

Début de l'exécution: 09.01.2017

Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique: 36 mois depuis la signature du contrat

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Non

Options: Non

Critères d'adjudication: Conformément aux critères cités dans les documents

Lot N°: 2

CPV: 48800000 - Systèmes d'information et serveurs,

48000000 - Logiciels et systèmes d'information

Brève description: Licences ELA VMware

Début de l'exécution: 30.12.2016

Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique: 36 mois depuis la signature du contrat

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Non

Options: Non

Critères d'adjudication: Conformément aux critères cités dans les documents

2.5 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 48000000 - Logiciels et systèmes d'information,

30200000 - Matériel et fournitures informatiques

2.6 Description détaillée des produits

Selon description dans la documentation fournie.

2.7 Lieu de la fourniture

Le Noirmont et Delémont

2.11 Des variantes sont-elles admises?

Non

2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

3. Conditions

3.1 Conditions générales de participation

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

3.2 Cautions/garanties

Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.

3.3 Conditions de paiement

Précisé dans le cahier des charges.

3.5 Communauté de soumissionnaires

Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.

3.6 Sous-traitance

Admis selon art. 41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.

3.7 Critères d'aptitude

Conformément aux critères cités dans les documents

3.8 Justificatifs requis

conformément aux justificatifs requis dans les documents

3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Prix: aucun

Conditions de paiement: Aucun émoulement de participation n'est requis

3.10 Langues acceptées pour les offres

Français

3.11 Validité de l'offre

3 mois à partir de la date limite d'envoi

3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

sous www.simap.ch

Dossier disponible à partir du: 16.11.2016 jusqu'au 29.11.2016

Langues du dossier d'appel d'offres: Français
Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

4. Autres informations**4.3 Négociations**

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.7 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Appel d'offres**1. Pouvoir adjudicateur****1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**

Service demandeur/Entité adjudicatrice: République et Canton du Jura - Gouvernement
Service organisateur/Entité organisatrice: Service des infrastructures, Section des constructions routières, à l'attention de M. Denis Morel, Rue St-Maurice 7b, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone: 032 420 73 46, Fax: 032 420 73 01, E-mail: denis.morel@jura.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

Service des infrastructures, Section des constructions routières, Rue St-Maurice 7b, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone: 032 420 73 46, Fax: 032 420 73 01, E-mail: sin@jura.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

13.01.2017

Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 27.01.2017, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.5 Date de l'ouverture des offres:

31.01.2017

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Canton

1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.8 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Non

2. Objet du marché**2.1 Genre du marché de travaux de construction**

Exécution

2.2 Titre du projet du marché

H18 / Le Noirmont - Le Boéchet; Lot 1: correction et aménagement de la chaussée

2.3 Référence / numéro de projet

H18 / Le Noirmont - Le Boéchet / Lot 1

2.4 Marché divisé en lots?

Non

2.5 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 45000000 - Travaux de construction

2.6 Description détaillée du projet

Terrassements 11'000 m³
Démolition revêtement bitumineux 6'500 m²
Décapage terre végétale 6'700 m²
Remblais 300 m³
Fourniture et pose de matériaux pierreux 5'200 m³
Enrobé bitumineux 2'800 to
Collecteur TPP DN 200 mm 265 m'
Tirants d'ancrage passifs 50 m'

2.7 Lieu de l'exécution

Communes du Noirmont et des Bois

2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Début: 18.04.2017, Fin: 31.10.2018 Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Non

2.9 Options

Non

2.10 Critères d'adjudication

Conformément aux critères cités dans les documents

2.11 Des variantes sont-elles admises?

Oui

Remarques: Selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres

2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

2.13 Délai d'exécution

Début 18.04.2017 et fin 31.10.2018

3. Conditions**3.1 Conditions générales de participation**

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics

3.2 Cautions/garanties

Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.3 Conditions de paiement

Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.5 Communauté de soumissionnaires

Admises sous certaines conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.6 Sous-traitance

Admises sous certaines conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.7 Critères d'aptitude

conformément aux critères suivants:
Selon critères cités dans les documents d'appel d'offres

3.8 Justificatifs requis

conformément aux justificatifs suivants:
Selon justificatifs requis dans les documents d'appel d'offres.

3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 02.12.2016
Prix: Fr. 100.00

Conditions de paiement: Inscription préalable auprès du Service des infrastructures, Section des constructions routières jusqu'au 2 décembre 2016, par courrier, fax ou e-mail (*sin@jura.ch*). Paiement de la finance d'inscription de Fr.100.– sur le CCP 25-55-7, République et Canton du Jura, avec mention « cpte N° 420.2001.32-CC - H18 / Lot 1 ». Une preuve de ce paiement (photocopie du récépissé) sera jointe à la demande d'inscription. L'inscription sur *www.simap.ch* n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

3.10 Langues acceptées pour les offres
Français

3.11 Validité de l'offre

6 mois à partir de la date limite d'envoi

3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

à l'adresse suivante:

Service des infrastructures, Section des constructions routières, Rue St-Maurice 7b, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone: 032 420 73 00, Fax: 032 420 73 01

Langues du dossier d'appel d'offres: Français

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur *www.simap.ch* n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

Les dossiers d'appel d'offres seront remis aux soumissionnaires inscrits lors de la visite des lieux qui se tiendra au restaurant du Relais Équestre du Peu-Péquignot (chez Vincent), 2340 Le Noirmont, le vendredi 9 décembre 2016 à 14h.

4. Autres informations

4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC

Sans conditions

4.2 Conditions générales

Selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

4.3 Négociations

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.4 Conditions régissant la procédure

Selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

4.5 Autres indications

La législation jurassienne sur les marchés publics peut être téléchargée sur la page jurassienne du *SIMAP.CH*

4.6 Organe de publication officiel

Journal Officiel du Canton du Jura

4.7 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Cour administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Delémont

Préqualification d'architectes

Mandats de service

La Poste Immobilier SA souhaite développer un projet, en partenariat avec la Commune de Delémont, qui se réalisera sur les parcelles n° 804 et 822 à Delémont.

Le présent appel d'offres doit permettre au collège d'experts de proposer un architecte pour l'exécution de ce projet.

La Poste Immobilier SA lance un appel d'offres non soumis à l'accord OMC, aux conditions suivantes:

1. Maître de l'ouvrage

La Poste Immobilier SA
c/o Poste Immobilier M & S SA
Wankdorfallee 4 – 3030 Berne
M. Sandro Cibolini

2. Organisateur

Maître Carré Sàrl
Av. des Alpes 43, case postale 1643
1820 Montreux 1
M. Daniel Willi
Tél: 021 333 45 50
E-mail: *daniel@maitrecarre.ch*

3. Type de procédure

Privée. La recherche de mandataires s'effectuera en 2 degrés.

4. Lieu de l'exécution

Delémont.

5. Objet et ampleur du marché

Le projet de réalisation de cette revalorisation des parcelles est estimé dans le budget de l'avant-projet à environ Fr. 40 Mio. et devrait s'étaler sur une période d'environ 2 à 3 ans, selon le calendrier d'intention et compte tenu des études et des demandes d'autorisations.

6. Délai d'exécution

Selon le calendrier du règlement.

7. Conditions de participation

La participation à la préqualification dans un premier temps, et à la sélection, est ouverte à des bureaux d'architectes installés en Suisse, porteurs d'un diplôme universitaire (EPF ou équivalent) ou d'un diplôme HES ou inscrits au registre suisse des architectes A et B, pouvant justifier de leurs aptitudes à la réhabilitation de secteurs urbains. Les groupements comprenant plusieurs bureaux d'architectes sont admis.

8. Adresse et délai

Le règlement de préqualification est à demander jusqu'au 23 novembre à 12 heures à l'adresse e-mail de l'organisateur.

Les dossiers de candidatures devront être remis pour le 24 novembre 2016 à 12 heures à l'adresse de l'organisateur (voir détail dans le règlement).

9. Langue officielle

Français.

10. Remise du règlement de préqualification

Le règlement de préqualification sera transmis par e-mail, dès réception de l'inscription.

11. Critères d'aptitude et d'adjudication

Figurent dans le règlement.

Le Maître de l'Ouvrage a désigné un collège d'experts dont la composition figure dans le règlement.

12. Organisation

Aucune question touchant au contenu de l'appel d'offres ne sera traitée par téléphone.

13. Engagement du Maître de l'ouvrage

Le Maître de l'ouvrage entend confier le mandat d'études et de réalisation correspondant aux prestations découlant de l'offre déposée par le lauréat.

14. Indication des voies de recours

Après l'adjudication du marché par le Maître de l'ouvrage, une information officielle sera transmise par courrier recommandé, sans possibilité de recours (marché privé).

Divers

Communauté de l'École secondaire d'Ajoie
et du Clos du Doubs, Porrentruy

**Convocation à l'assemblée des délégués,
mardi 6 décembre 2016, à 18 h 30,
au collège Thurmann**

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Désignation des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du
7 juin 2016
4. Communications du président et des directeurs
5. Budget 2017
6. Stockmar: assainissement; état des lieux
7. Nominations
8. Prochaines dates de séances 2017 pour l'assemblée
9. Divers

Le Comité
